

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 11 décembre 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chabeuil sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, DELOCHE, GAUTHIER, LARUE, PRELON, REVOL, ROUYEYROL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme GIRARD à M. SOULIGNAC, de Mme THORAVALL à M. PRELON, de M. DARD à M. BRUNET, de M. DUBAY à M. BRET, de M. LUNEL à M. CARDI, de M. PRADELLE à M. BONNET, de M. ROLLAND à M. BRARD, de M. SIEGEL à M. REVOL.

Date de convocation 30 novembre 2018 - Nombre de délégués en exercice : 44 - Nombre de délégués présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 7

**Objet : Projet d'étude de variantes du tracé de la déviation de Saint Péray/Cornas et de leur raccordement au futur pont de franchissement du Rhône**

Considérant les projets de nouveaux franchissements du Rhône et de l'Isère ainsi que l'objectif de réalisation d'études techniques et financières visant à la réalisation de ces franchissements, inscrits dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT,

Considérant le projet de raccordement de la tranche 2 de la déviation de St-Péray / Cornas à la RD86 et au futur franchissement du Rhône au nord de Valence,

Considérant la sollicitation de la communauté de communes Rhône Crussol, maître d'ouvrage délégué de la réalisation de la future déviation de St-Péray/Cornas,

Considérant que la communauté de communes souhaite connaître les impacts du futur franchissement du Rhône entre Bourg-lès-Valence et Saint-Péray/Cornas sur le tracé de la déviation au nord du Mialan,

Considérant qu'un projet de cahier des charges d'étude a été rédigé et que la communauté de communes l'a approuvé par sa délibération en date du 8 novembre 2018,

Considérant que le bureau a validé le projet de cahier des charges et qu'il s'est prononcé en faveur d'une maîtrise d'ouvrage de l'étude par le syndicat mixte sur le principe d'un cofinancement avec la communauté de communes Rhône Crussol et tout autre collectivité partenaire,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré**

Pour : 24 délégués dont 8 disposant d'un pouvoir et représentant 32 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DECIDE,**

- **d'approuver** le cahier des charges de l'étude,
- **d'autoriser la signature** d'une convention avec la communauté de communes Rhône Crussol fixant les modalités de pilotage de l'étude et de son financement.

**Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.**



**Lionel BRARD**

**Président**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Lionel Brard", written over the printed name and title.